

Cours destiné aux formateur-trice-s en entreprise	« 6^{ème} JOUR » FEE ASA ET/OU ASSC – JEUDI 10 FEVRIER 2022
--	--

DESCRIPTION	En complément aux 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires dispensés par AvenirFormation aux formateur-trice-s en entreprise (FEE) et/ou praticien-ne-s formateur-trice-s (PF), l'OrTra jurassienne santé-social a la compétence d'organiser une journée supplémentaire spécifique (6 ^{ème} jour) ciblée sur la formation ASA et/ou ASSC
OBJECTIFS	Etre à l'aise dans son rôle de FEE face à l'apprenti. Connaître les enjeux de la nouvelle ordonnance et les changements induits dans l'encadrement pratique. Maîtriser les documents de suivi et l'évaluation des apprentis durant leur formation
PUBLIC	FEE et/ou PF ASA et/ou ASSC ayant obligatoirement suivi préalablement les 5 jours de cours obligatoires organisés par le SFP (Service de la formation post-obligatoire) de la RCJU, via AvenirFormation
INTERVENANT-E	Madame Hyacinthe CHAIGNAT, spécialiste de la formation à l'Hôpital du Jura, cheffe experte ASA
DATE	Le jeudi 10 février 2022
HORAIRE	De 8h00 à 16h00 (avec une pause de 1h15 env. pour le repas de midi)
LIEU	OrTra jurassienne santé-social – Molière 13 – 2800 Delémont (bâtiment orange en face de la Halle aux chaussures – entrée côté est – 1 ^{er} étage)
COÛT À CHARGE DU-DE LA PARTICIPANT-E	CHF 70.- par participant-e
MATÉRIEL	Se présenter au cours avec le classeur « Manuel de formation ASA » et/ou le « Manuel de formation ASSC <i>Edition 2017</i> » d'OdaSanté (Si besoin passer commande via le site : www.cataropro – careum ou prendre contact avec l'OrTra jurassienne santé-social)
INSCRIPTION	Jusqu'au 14 janvier 2022 Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Une confirmation vous sera adressée par écrit lorsque le cours sera complet mais au plus tard au terme du délai d'inscription. Au cas où un cours ne réunirait pas assez de participant-e-s, l'OrTra se permettra exceptionnellement d'annuler le cours. Le secrétariat en informera les personnes inscrites en temps utile. En cas de désistement antérieur à 7 jours avant le début de la formation, le cours ne sera pas facturé. Une attestation sera délivrée au terme du cours

***En cas d'inscription, une confirmation vous sera adressée par écrit
au plus tard au terme du délai fixé au 14 janvier 2022***

Cours destiné aux formateur-trice-s en entreprise	« 6ÈME JOUR » FEE ASA ET/OU ASSC JEUDI 10 FEVRIER 2022
--	---

TITRE	MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/>
NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE PRIVÉE (RUE ET LOCALITÉ)	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE MAIL (PROF. OU PRIVÉE)	
TÉL. (PROF. OU PRIVÉ)	
NOM DE L'INSTITUTION	
ADRESSE DE L'INSTITUTION (RUE ET LOCALITÉ)	
FORMATION CONCERNÉE	<input type="checkbox"/> FEE et/ou PF ASA <input type="checkbox"/> FEE et/ou PF ASSC
FACTURE À ADRESSER	<input type="checkbox"/> à l'employé-e (-> au domicile privé du/de la participant-e) <input type="checkbox"/> à l'institution (-> selon adresse communiquée ci-dessus)
À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie attestation 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires (FEE – Formateur-trice en entreprise) ▪ ou copie CAS HES-SO de praticien-ne formateur-trice
REMARQUES ET PROPOSITIONS	

Ce bulletin est à retourner **jusqu'au 14 janvier 2022** à l'adresse :
OrTra jurassienne santé-social - Rue de la Molière 13 – 2800 Delémont
cie@ortraju.ch – 032 422 64 91